

## CONDITIONS GENERALES DE DEPOT-VENTE

**Le Dépôt Cherbourg**  
**SARL NALEAL – Capital social : 10 000 €**  
**Siège social : 212 A rue des Chênes, 50110 Tourlaville**  
**02 33 23 60 50 – cherbourg@le-depot.com**  
**RCS Cherbourg-en-Cotentin n° 903 107 473 00013**  
**N° TVA intracommunautaire : FR63 903104743**  
**Magasin indépendant sous enseigne Le Dépôt Cherbourg**

### Article 1 – Marque et responsabilité du réseau

La marque **Le Dépôt Cherbourg** est une marque déposée, propriété de la société **SARL NALEAL** (SIRET 90310474300013).

La mention « Le Dépôt Cherbourg » dans les présentes Conditions Générales de Dépôt-Vente a pour seul objet d'en faciliter la lecture. Leur diffusion et leur mise en œuvre relèvent exclusivement de la responsabilité de la société **SARL NALEAL – Le Dépôt Cherbourg**, franchisé indépendant.

### Article 2 – Définitions et cadre contractuel

Le **Dépositaire** désigne la société **SARL NALEAL – Le Dépôt Cherbourg**.

Le **Déposant** désigne toute personne physique agissant en qualité de consommateur confiant un ou plusieurs biens en dépôt-vente.

Le contrat de dépôt-vente est constitué d'un **document contractuel unique**, comprenant :

- les présentes Conditions Générales de Dépôt-Vente,
- les mentions individualisées (articles déposés, prix, commissions, frais, options) figurant au recto du contrat.

Ces mentions individualisées font partie intégrante des présentes CGDV.

### Article 3 – Protection des données personnelles

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 (RGPD) et à la loi Informatique et Libertés, les données personnelles du Déposant sont collectées et traitées par le Dépositaire exclusivement pour les besoins de l'exécution du contrat de dépôt-vente, la gestion des ventes, le respect des obligations légales et comptables, ainsi que la prévention du recel.

Les données sont conservées pendant la durée du contrat, augmentée des délais légaux de conservation, et au maximum pendant dix (10) ans.

Le Déposant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, de limitation et d'opposition, qu'il peut exercer par courrier ou à l'adresse email du magasin.

### Article 4 - Formation du contrat

Le contrat de dépôt-vente est réputé formé à la date de signature par le Déposant et le Dépositaire. La signature vaut acceptation sans réserve des présentes Conditions Générales de Dépôt-Vente.

Lorsque le contrat est conclu hors établissement, les dispositions relatives au droit de rétractation prévues à l'article 12 s'appliquent.

Le Déposant reste tenu, en sa qualité de vendeur des produits, à l'égard de tous acheteurs au titre de la garantie des vices cachés pour tout défaut susceptible d'affecter les Produits vendus dans les conditions des articles 1641 et suivants du code civil. En sa qualité de mandataire, la responsabilité

du magasin Le Dépôt Cherbourg ne pourra être engagée au titre de la garantie des vices cachés, ou de la non-conformité des Produits.

## Article 5 – Mandat et modalités du dépôt-vente

### 5.1 Mandat exclusif

Le Déposant donne **mandat exclusif** au Dépositaire pour vendre, en son nom et pour son compte, les articles listés aux Conditions Particulières pendant toute la durée du dépôt.

En contrepartie, le Déposant s'engage à régler la commission et les frais prévus lors de la vente de chaque article.

### 5.2 Diffusion et sous-mandat

Le Déposant autorise le Dépositaire :

- à confier la vente de tout ou partie des articles à un autre magasin sous enseigne Le Dépôt Cherbourg,
- à diffuser les offres sur tout support de communication, y compris internet, avec ou sans photographie.

### 5.3 Exclusivité et retrait anticipé

Pendant une durée de **deux (2) mois** à compter de la signature du contrat, le Déposant s'interdit toute intervention directe ou indirecte dans la vente des articles.

Tout retrait anticipé durant cette période donnera lieu au paiement de la commission et des frais qui auraient été dus en cas de vente.

### 5.4 Dépôt sans contrat

Tout dépôt d'article non confirmé par la signature d'un contrat de dépôt-vente dans un délai de quarante-huit (48) heures entraîne la facturation de frais d'entreposage de **4,50 € HT par jour**.

### 5.5 Sélection des articles

Le Dépositaire se réserve le droit de refuser tout article dont l'état, le fonctionnement, la provenance ou la propriété apparaîtraient douteux ou non conformes.

## Article 6 – Durée et fin du contrat

### 6.1 Durée initiale et renouvellement

Le contrat est conclu pour une durée initiale ferme de **deux (2) mois**.

Il est ensuite renouvelé tacitement par périodes successives de **trente (30) jours**, dans la limite maximale de **sept (7) mois** au total.

### 6.2 Retrait après la période initiale

À l'issue des deux premiers mois et pendant les périodes de renouvellement, le Déposant peut retirer à tout moment les articles invendus **sans commission ni frais**, hors frais engagés pour son compte.

### 6.3 Sort des articles en fin de contrat

À compter de la fin du contrat notifiée par écrit, le Dépositaire conserve les articles pendant **quinze (15) jours**.

Passé ce délai, le Dépositaire pourra, à son choix :

- faire livrer les articles au Déposant à ses frais,
- disposer librement des articles (vente, don ou destruction). En cas de vente, le produit est acquis au Dépositaire.

## Article 7 – Prix et politique de baisse

### 7.1 Prix de mise en vente

Le prix initial de mise en vente est fixé d'un commun accord et mentionné aux Conditions Particulières.

### 7.2 Baisse automatique

À l'issue du premier mois, le Dépositaire est autorisé à appliquer une baisse automatique de **20 %**, puis une nouvelle baisse de **20 % tous les trente (30) jours** jusqu'à la vente. Les 20% sont calculés sur le prix de vente initial.

### 7.3 Calcul de la rétrocession

La part revenant au Déposant est calculée sur le **prix de vente effectif**. En contrepartie de l'exécution de ses obligations au titre du mandat de vente sur les Produits, le Déposant s'engage à payer au magasin Le Dépôt Cherbourg le montant de la commission sur le prix de vente encaissé, les frais de garde et de conservation, ainsi que les éventuels frais de transport, selon les modalités définies aux présentes C.G.P, ainsi qu'aux Conditions Particulières.

### 7.4 Transport

Les articles peuvent être enlevés au domicile du Déposant à ses frais. Les coûts de transport sont précisés aux Conditions Particulières et déduits des sommes dues.

## Article 8 – Règlement du Déposant

Un compte-rendu mensuel des ventes est établi.

- Les sommes supérieures à **100 € nets** peuvent être réglées par espèces (dans la limite de la loi et si le magasin le peut), chèque ou virement.
- Les sommes inférieures à 100 € sont quérables en magasin en espèces.

Les ventes sont arrêtées par période comprise entre le 16 du mois précédent et le 15 du mois en cours.

En tout état de cause, aucun règlement ne pourra intervenir avant l'expiration d'un délai incompressible de **quinze (15) jours calendaires à compter de la date effective de la vente**, afin de tenir compte des délais de paiement, d'encaissement et, le cas échéant, du délai légal de rétractation de l'acheteur.

Sous réserve de ce délai minimal, le règlement des sommes dues au Déposant intervient **au plus tard dans un délai de trente (30) jours** suivant la clôture de la période considérée.

Lorsque le montant net dû est supérieur à 100 €, le paiement est effectué par virement bancaire ou chèque.

Lorsque le montant est inférieur à 100 €, les sommes sont tenues à disposition du Déposant en magasin et payables sur demande.

Aucune somme ne produit d'intérêts avant son exigibilité.

## Article 9 – Annulation et résiliation

Le contrat peut être annulé ou résilié notamment en cas de non-conformité, de doute sur la provenance ou de conflit de propriété, par notification écrite au Déposant.

Le déposant est prévenu par email et/ou par téléphone. L'article doit être récupéré sous 15 jours. Passé ce délai, Le Dépôt Cherbourg peut les livrer aux frais du Déposant, ou en disposer librement (vente, don, destruction).

## Article 10 – Assurance

Les articles sont assurés contre le vol, l'incendie et les dégâts dans la limite du prix de vente.

En cas de sinistre ou d'impayé de l'acheteur, le Déposant reçoit la somme qui lui aurait été due en cas de vente.

Les articles doivent être conformes à leur usage ; Le Dépôt Cherbourg n'est pas responsable en cas de non-conformité.

## Article 11 – Garanties

Les articles confiés doivent être conformes à leur usage normal.

Le Dépositaire ne saurait être tenu responsable de la non-conformité des articles.

**Article 12 – Opposition au démarchage téléphonique**

Conformément à l'article L.223-2 du Code de la consommation, le Déposant est informé de son droit de s'inscrire gratuitement sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique **BLOCTEL** accessible à l'adresse : [www.bloctel.gouv.fr](http://www.bloctel.gouv.fr).

**Article 13 – Droit de rétractation**

Lorsque le contrat de dépôt-vente est conclu hors établissement, le Déposant bénéficie d'un droit de rétractation de quatorze (14) jours conformément aux articles L.221-18 et suivants du Code de la consommation.

Aucune exécution du contrat (enlèvement, mise en vente, diffusion d'annonces) ne pourra intervenir avant l'expiration de ce délai, sauf demande expresse, écrite et non équivoque du Déposant renonçant à son droit de rétractation.

**Article 14 – Loi applicable**

Les présentes CGDV sont soumises au droit français.

Les présentes CGDV sont soumises au droit français.

**Article 15. Transmission du Contrat**

Le présent Contrat est conclu intuitu personae en considération de la personne du Dépositaire, et des garanties que celui-ci a pu fournir au Déposant. En conséquence, le présent contrat ne pourra être cédé à titre onéreux ou gratuit, ou transmis pour quelque cause, et de quelque manière que ce soit, à une autre personne physique ou une personne morale, sans le consentement exprès préalable et écrit du Propriétaire.

**Article 16. Transmission du Contrat**

Le présent Contrat est conclu intuitu personae en considération de la personne du Dépositaire, et des garanties que celui-ci a pu fournir au Déposant. En conséquence, le présent contrat ne pourra être cédé à titre onéreux ou gratuit, ou transmis pour quelque cause, et de quelque manière que ce soit, à une autre personne physique ou une personne morale, sans le consentement exprès préalable et écrit du Propriétaire.

---

## MODÈLE DE FORMULAIRE DE RÉTRACTATION

(Veuillez compléter et renvoyer le présent formulaire uniquement si vous souhaitez vous rétracter du contrat.)

A l'attention de

**Le Dépôt Cherbourg**  
**212 A rue des Chênes,**  
**50110 Tourlaville**  
**02 33 23 60 50**  
**cherbourg@le-depot.com**

Je/nous (\*) vous notifie/notifions (\*) par la présente ma/notre (\*) rétractation du contrat portant sur la vente du bien (\*)/pour la prestation de services (\*) ci-dessous :

Commandé le (\*)/reçu le (\*) :

Nom du (des) consommateur(s) :

Adresse du (des) consommateur(s) :

Signature du (des) consommateur(s) (uniquement en cas de notification du présent formulaire sur papier) :

Date :

(\*) Rayez la mention inutile